

ATTENTION

**Les ANOM ne répondent pas non plus aux demandes imprécises
ou incomplètes telles que « tout document administratif »
ou « tout dossier personnel »¹**

Les Archives nationales d'outre-mer sont un service public patrimonial conservant des archives historiques pour les besoins de la recherche historique. L'état des fonds qui y sont conservés peut être consulté grâce à Irel <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/>

**Nous rappelons qu'il n'entre pas dans les attributions
des ANOM d'effectuer des recherches généalogiques pour les particuliers**

Portail de généalogie du ministère de la Culture
<http://www.culture.fr/Genealogie>

Portail national des Archives, rubrique Généalogie et famille :
<https://francearchives.fr/section/44227/>

Annuaire des associations de généalogie in La Revue française de généalogie
<https://www.rfgenealogie.com/annuaire?idc=292&idd=All&libre=>

Annuaire des généalogistes professionnels de la Chambre des généalogistes professionnels
<http://www.cgpro.org/annuaire>

¹ Voir les modalités de communication sur le site de la Commission d'accès aux documents administratifs
<https://www.cada.fr/particulier/les-modalites-de-communication>